

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/pu/1129
N/réf. : AVL/CC/XL-2.434/s.497
Annexe : 11 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Chaussée d'Ixelles, 152. Placement d'enseignes. Demande de permis d'urbanisme.
(Correspondant : Mme S. Ben Hssain)

En réponse à votre demande du 25 février 2011, sous référence, réceptionnée le 2 mars 2011, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 23 mars 2011, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le placement de deux enseignes au niveau de la devanture commerciale d'un immeuble situé dans la zone de protection de la maison communale d'Ixelles, classée comme monument par arrêté du 13/04/1995.

Il s'agirait d'une enseigne parallèle rectangulaire de 3,20 m de large sur 75 cm de haut et d'une enseigne perpendiculaire carrée de 0,50 m de côté, toutes deux de type « caisson lumineux ». Celles-ci visent à inscrire la devanture dans les normes définies par la charte graphique réalisée à travers le projet de cohérence visuelle développé par Atrium pour les commerces de la porte de Namur.

La Commission signale qu'elle est défavorable aux enseignes de type « caisson lumineux » en raison du préjudice visuel qu'elles constituent, de jour comme de nuit. Pour plus de sobriété, elle encourage le demandeur à recourir à de simples panneaux munis, si nécessaires, d'un éclairage d'appoint (tel que des spots placés au-dessus de l'enseigne ou des lettres détournées rétro-éclairées).

La Commission constate, par ailleurs, que ***la taille du lettrage prévu pour l'enseigne parallèle la façade est trop importante et disproportionnée*** par rapport à la devanture et à l'ensemble de l'immeuble ainsi qu'aux enseignes situées dans cet alignement commercial.

Afin d'éviter toute surenchère et de ne pas créer de précédent, elle demande de réduire sensiblement la taille du lettrage.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY